SAVENÈS

Conseil Municipal du 15 janvier 2024

Nombre de Conseillers : 13
Présents : 9
Votants : 10
Présents : Mmes COULON Marie-Christine, BEFRE Michelle, SOULIE Aimée, PEZET Aïcha, HERMANS Virginie, TREIL Christine et Mrs PELLAUSY Bernard, , MISSUD Denis, VAN DE VONDELLE Laurent
Absents : Mme SAUZEAU Christelle, Mrs MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien, GOUT Stéphane
Pouvoirs : Stéphane Gout a donné pouvoir à Mr Pellausy Bernard
Christelle SAUZEAU a donné pouvoir à Virginie Hermans

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de séance du 18/12/2023

Points à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations

- **Décision Modificative 4 : Budget communal**

Régulations entre comptes du budget pour ouverture de crédits.

VOTE : à l'unanimité

- **Réfection de toiture : demande de subvention**

Il s'agit de la réfection de la toiture de l'appartement communal de la rue du château. Le devis est de 11 634.90€. La demande de subvention doit être déposée avant l'ouverture des travaux. La subvention devrait être de 39% du montant des travaux

VOTE : à l'unanimité

- **Approbation des statuts de la CCGSTG**

La communauté de communes modifie ses statuts pour extension de sa compétence sur l'approvisionnement en eau, puis transfert de cette compétence au syndicat d'aménagement CGA.

SAVENÈS

VOTE : 6 voix pour – 5 absentions

- **Energie renouvelable : reporté ultérieurement**

- **Point ajouté à l'ordre du jour : remboursement location salle des fêtes**

  Le règlement interne de la location de la salle des fêtes précise qu'en cas d'annulation de la location moins d'une semaine avant la date prévue, 50% du montant de la location reste dû à la mairie.

  Ce cas s'est récemment produit, le chèque du locataire ayant été encaissé avant l'annulation, la moitié de cette somme, soit 150€, doit être restitué au locataire

VOTE : à l'unanimité

Informations diverses

- **Personnel de secrétariat**

  Consécutivement au départ de Mylène, une nouvelle secrétaire, Laure, a été recrutée depuis le 9 janvier.

  Manon sera présente à 80% pendant 2 ans. Elle sera donc absente les vendredis.

- **Aires de covoiturage de la CC**

  Lecture par Mme le maire du courrier reçu de la CC : Un premier bilan a été fait par la CC sur l'utilisation des différentes aires de covoiturage existantes. Elles ne sont pas suffisamment utilisées, le service sera stoppé à partir du mois d'avril 2024.

  A l'issue de cette date, un nouveau bilan sera effectué pour propositions des services existants sur la CC (train, bus etc..).

- **Adhésion à l'association des maires ruraux du Tarn et Garonne**

  La commune adhérera à l'association pour cette année 2024.

- **Bio déchets :**

  Mme le maire rappelle que depuis le 1er janvier, les bio déchets sont interdits dans les poubelles.

  Les objectifs : réduction des volumes et écologie.

  Une vente de composteurs aura lieu sur la commune le 1 mars 2024.

SAVENÈS

De ce fait, la collecte des déchets (poubelle noire) n'aura lieu qu'une fois tous les 15 jours. Cette nouvelle disposition sera expliquée aux administrés lors de la cérémonie des vœux du dimanche 21 janvier.

- **Retenue de garanties**

  La trésorerie nous a fait parvenir une retenue de garantie à payer (14.000€).
  Il s'agit d'une retenue concernant des travaux d'assainissement effectués lors de la mise en place de la station d'épuration en 2009.
  Mme le maire va contacter la trésorerie : d'une part la station d'épuration n'a jamais fonctionné de manière satisfaisante (les preuves sont existantes) et la retenue de garantie sert précisément à ce type de problème, d'autre part l'entreprise concernée n'existe plus.

- **Cabinet médical**

  La 1ère réunion de chantier a eu lieu le jeudi 11 janvier, pour la préparation et le planning du chantier. Cette préparation de chantier se terminera le 9 février, date à partir de laquelle les travaux commenceront sur le terrain.
  Une prochaine réunion avec les médecins est prévue le 29 janvier.

- **Nouveaux arrivants**

  Une liste a été préparée par Aimée qui nous en donné connaissance.

Fin de séance

Le Maire,

COULON Marie-Christine

TREIL Christine,

Secrétaire de séance